

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 26 juillet, à 18h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de conférence de l'ex-communauté de communes - 29 Place de l'Hôtel de Ville à Condé en Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mardi 20 juillet 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la mairie le mardi 20 juillet 2021

**Sont présents les conseillers municipaux suivants :** Godwill BABALAO, Benoît BALAIS, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSÉE, Catherine CAILLY, Nathalie COLLIBEAUX, Pascal DALIGAULT, Sylvain DELANGE, Valérie DESQUESNE, Patrick FENOUIL, Sylvain GASCOUIN, Jean-Daniel GOUDIER, Brigitte LAIR, Nadine LECHATTELLIER, Alain LEQUERTIER, Patrice MÈCHE, Hervé PONDEMER.

### Ont donné pouvoir :

- Xavier ANCKAERT a donné pouvoir à Brigitte LAIR
- Pascal BILLARD a donné pouvoir à Patrick BILLARD
- Nathalie BOUILLARD a donné pouvoir à Jean-Daniel GOUDIER
- Valérie CATHERINE a donné pouvoir à Pascal DALIGAULT
- Flavien DELETRE a donné pouvoir à Pascal DALIGAULT
- Florence DUQUESNE à Valérie DESQUESNE
- Najat LEMERAY à Nathalie COLLIBEAUX
- Isabelle LEPESTEUR a donné pouvoir à Alain LEQUERTIER
- Anne ROELANDT à Nadine LECHATTELLIER

### Absents excusés :

- Flavien DELÈTRE
- Patrick FENOUIL
- Sandrine SIMÉON

Nombre de conseillers	Vote à l'unanimité	Nature de l'acte : 7-5-1
- en exercice : 29	- pour : 26	Télétransmission au contrôle de légalité le :
- présents : 17	- contre : 0	
- votants : 26	- abstention : 0	Publication le
Secrétaire de séance : Benoît BALAIS		
Le compte-rendu du conseil municipal du 21 juin 2021 a été adopté à l'unanimité		

### **DÉL-2021/090 – Demande de subvention DETR programme de voiries**

La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) a été créée par la loi de finances n° 2010-1657 du 29 décembre 2010, notamment son article 179.

En application de l'article L. 2334-36 du code général des collectivités territoriales (CGCT), elle est destinée à soutenir « [...] la réalisation d'investissements, ainsi que de projets dans le domaine économique, social, environnemental, sportif et touristique ou favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural.

Sont éligibles les communes dont la population est > à 2 000 habitants et n'excède pas 20 000 habitants et dont le potentiel financier par habitant est inférieur à 1,3 fois le potentiel financier moyen par habitant de l'ensemble des communes des départements de métropole de la même strate.

Il est proposé de solliciter l'attribution de la DETR sur les travaux de voiries dont le détail est joint à la présente note. Ce programme serait réalisé en 2021 et 2022.

## Plan de financement

Intitulé	Dépenses H.T	Recettes	
	Montant en €	%	Montant en €
Programme voiries (détail en annexe)	194 105.55	DETR 40%	77 642.22
		Commune (autofinancement) 60%	116 463.33
<b>TOTAL</b>	<b>194 105.55</b>	<b>TOTAL</b>	<b>194 105.55</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

- **SOLLICITE** l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR et/ou de la DSIL conformément au tableau de financement ci-dessus,
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente

Extrait certifié conforme,  
à Condé-en-Normandie, le 26 juillet 2021

Le Maire,  
Valérie DESQUESNE

